



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 089 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QU'il y a un flagrant conflit d'usage entre la vocation agrotouristique et agroalimentaire de la région d'Oka et l'établissement d'une mine de niobium;

ATTENDU QUE les citoyens de la paroisse d'Oka se sont déjà prononcés à 62 % contre le projet minier le 16 avril 2000;

ATTENDU QUE le projet de mine se situe à proximité d'un parc national, d'une école secondaire et de nombreuses résidences;

ATTENDU QU'aucun des 5 ministres du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui se sont succédé n'a autorisé Niocan à développer son projet malgré les demandes répétées dudit promoteur minier depuis 12 ans;

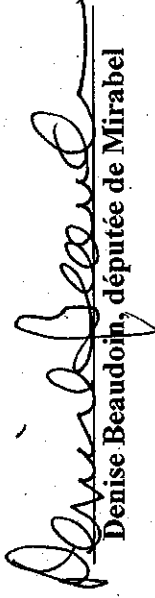
ATTENDU QUE Niocan entend rejeter annuellement quelque 30 kg de déchets radioactifs dans le ruisseau Rousse, qui se déverse dans la Grande Baie du lac des Deux-Montagnes, celui-ci alimentant en eau les municipalités environnantes;

ATTENDU QUE ce même ruisseau s'écoule dans un milieu protégé riche en espèces animales et végétales, dont certaines sont menacées.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, résidents d'Oka, des municipalités limitrophes et du Québec, demandons au gouvernement du Québec de s'engager à protéger le milieu agricole, résidentiel, récréotouristique et écologique d'une grande valeur que représente la région d'Oka contre tout projet de développement minier actuel ou futur.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Denise Beaudoin, députée de Mirabel

15 septembre 2010
Date